

Les virés des fichiers fiscaux

« Les renvoyer mourir chez eux »

Faire venir les gens pour travailler et les renvoyer chez eux une fois la retraite venue : le Rouet à Cœur Ouvert ramène l'attention sur les vieux immigrés

Virés des fichiers fiscaux. « IL reste un mois et huit jours d'ici la fin de l'année. Ensuite, tout recours sera impossible » : Michel Pirrottina du Rouet à Cœur Ouvert s'exprime au sujet des vieux immigrés ayant été rayés des fichiers fiscaux marseillais sous prétexte de lutte contre « les faux-résidents ». Faute d'avis d'imposition, ils ne peuvent bénéficier des prestations sociales type couverture maladie ou prestations vieillesse. Plus de 4 000 personnes sont concernées, seules 268 ayant été « régularisées » selon les services fiscaux.

De nombreuses associations se sont engagées pour dénoncer ce fait, ainsi que de rares élus, tel le sénateur communiste Robert Bret ou le conseiller municipal Verts, Christophe Madrolle. Aujourd'hui, le Rouet à Cœur Ouvert alerte à nouveau l'opinion, saisissant à son tour la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)(1) et écrivant au préfet pour lui demander une audience sur le sujet.

« Pour nous, il ne s'agit pas d'un problème fiscal mais d'une discrimination raciale et contre les pauvres qui s'inscrit totalement dans la politique à l'œuvre aujourd'hui », expose



Hier, les anciens combattants d'Afrique ont eu une retraite minable ; aujourd'hui les vieux travailleurs maghrébins sont renvoyés chez eux via une pirouette fiscale. C'est beau la reconnaissance. (Photo Marie-Laure THOMAS)

Michel Pirrottina. « Ce sont des personnes que l'on avait fait venir en France pour travailler et dont on n'avait pas imaginé qu'elles resteraient une fois la retraite arrivée. Or, elles ont deux vies, le volet français étant d'ailleurs largement lié aux nombreux problèmes de santé qu'ils ont rencontré ». « Des maladies graves liées à la dureté du travail effectué et à l'absence totale de prévention », précise Michèle Poncet-Ramade, conseillère municipale Verts.

Ces militants s'appuient sur le rapport édité en mars dernier par Blandine Kriegel de la Haute Cour à l'intégration : « Un très bon constat qui a clairement conclu sur la nécessité d'arrêter d'obliger à une résidence prolongée et coûteuse : l'inverse de ce que

font les services fiscaux ». Ils demandent donc « un statu quo en attendant de trouver une réponse généreuse et opportune au problème », expose Josiane Cholvy avant de préciser : « Sachant que ces gens ont cotisé et que les prestations leur sont dues ».

« On s'est aperçu que de nombreux immigrés qui avaient passé leur vie dans le Nord, s'arrêtent désormais à Marseille pour leur séjour en France », poursuit Michel Pirrottina. « J'ai habité Paris jusqu'en 2001. Depuis, je ne peux plus y aller, c'est trop cher », confirme un vieux monsieur. « On a aussi pensé avoir à faire à la "dernière vague". Or, on se rend compte que les cinquantenaires sont aussi concernés. Nous, on le découvre mais je ne crois pas

que cela soit le cas des services de l'Etat », lâche le militant.

Ils attendent une entrevue avec le préfet et espèrent une réaction des politiques, jusqu'à relativement muets sur la question. « Si le problème reste en l'état, cela aura des conséquences graves. Ils ne pourront plus se loger et ne pourront donc plus se soigner », prévient encore Michel Pirrottina. « Cela reviendrait à dire qu'on les envoie mourir chez eux ».

Angélique SCHALLER

1/ Comme Robert Bret le 28 septembre dernier ou l'association Un centre ville pour tous, associée au Groupe d'Information et de soutien aux Immigrés (GISTI) le 14 novembre (lire ci-dessous).

GISTI et Centre ville pour tous

Demande de médiateur

L'ASSOCIATION un centre ville pour tous s'est, elle, associée au Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI) pour adresser un courrier à Louis Schweitzer, président de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE). Des pratiques identiques à celles du centre des impôts marseillais ayant été remarquées à Paris à l'encontre « des demandeurs d'asile bénéficiant d'une domiciliation auprès d'une association agréée ».

L'argumentaire développé consiste à souligner les incohérences du procédé - « des personnes concernées sont assujetties à la CSG, contribution ne concernant que les personnes dont le domicile fiscal est en France » - et d'analyser les motivations des services fiscaux. « Vérifier la validité de l'avis pour qu'il n'y ait pas d'utili-

sation abusive des avantages sociaux » relève d'un « détournement de pouvoir » puisqu'il « n'est pas de la compétence des services fiscaux de porter une appréciation sur la motivation du déclarant ».

Les associations en appellent aussi à la HALDE car cibler des personnes sur leur adresse, leur origine ethnique, leur appartenance sociale et le niveau de revenu, est « une pratique discriminatoire » ; tout comme le fait que la note de service « focalise sur les seules conventions avec les pays du Maghreb alors qu'il existe plus de 100 conventions bilatérales entre la France et des pays étrangers ».

Aussi, un centre ville pour tous et le GISTI demandent-ils « la nomination d'un médiateur pour parvenir à une résolution à l'amiable ».



Une pétition en ligne circule sur le site www.centrevilleourtous.asso.fr ayant recueilli 400 signatures. (Photo M.-L. T.)

A.S.